

# Arguments pour la lutte sociale

Les cahiers n° 2 - septembre 2021...

## Réflexions sur la démocratie et les Constituantes.



... Les cahiers...

# **Réflexions sur la démocratie et les Constituantes**

# Sommaire

## ***Quelques réflexions sur les formes de la démocratie et la révolution sociale.***

*par Vincent Présumey*

I - Introduction : une conception répandue.	page 5
II - Les constituantes historiques	page 6
III - Les constituantes aujourd'hui	page 14

## ***Réflexions sur les constituantes***

*par Robert Duguet*

I- La Constituante de la grande révolution bourgeoise de 1789	page 20
II- 1848 : le prolétariat fait voir « son corps gigantesque ».	page 25
III- L'écrasement de la Commune et la naissance d'une III <sup>e</sup> République parlementaire sans recours à une constituante...	page 28
IV- La Révolution russe : de février à octobre 1917, la Constituante et la révolution prolétarienne.	page 30
V- Le mouvement ouvrier et les Constituantes de 1946	page 35
VI- La question de la constituante et d'une hypothétique VI <sup>e</sup> République aujourd'hui	page 37
VII - Conclusion	page 41

**Quelques réflexions sur les formes  
de la démocratie  
et la révolution sociale.**

*Vincent Présumey - juillet 2021*

# I- Introduction

## *Une conception répandue.*

L'objet de cet article est de démentir une représentation très répandue, au point qu'elle joue souvent un rôle structurant. Selon cette représentation, fréquemment dominante, la démocratie « bourgeoise » consisterait dans l'élection au suffrage universel à l'échelle nationale, assimilée au parlementarisme, et la démocratie « ouvrière » ou « révolutionnaire » consisterait dans des assemblées générales et des soviets. Bref, la vieille dichotomie formelle opposant démocratie « directe » et démocratie « indirecte », chacune étant supposée par ses partisans plus démocratique et plus populaire que l'autre, s'affirme ici de manière politique et contemporaine.

Rappelons, avec un peu d'ironie, que la forme la plus remarquable de démocratie directe ayant existé dans l'histoire, à Athènes au V<sup>e</sup> siècle avant J.C., fonctionnait si remarquablement parce que ses exclus, les esclaves, d'une part, et les femmes, d'autre part, faisaient le boulot. Plus près de nous, signalons qu'il existe aussi une version « de droite », bonapartiste ou fasciste, de la démocratie « directe », sous la forme du plébiscite et du contact direct entre le peuple et son Chef.

Mais la conception qui oppose, en résumé, soviets et assemblées nationales, est dominante à la fois parmi les partisans de l'une ou de l'autre des deux supposées « démocraties ». Pour les uns, « révolutionnaires », les assemblées élues c'est bourgeois, les assemblées générales c'est bien mieux, et pour les autres, « réformistes », les normes juridiques de la démocratie parlementaire doivent être défendues contre ces sauvages, ces anarchistes et ces apprentis dictateurs qui veulent mettre le bazar.

## II- Les constituantes historiques

### Engels et la république démocratique avec auto-administration locale.

Je voudrais d'abord montrer que cette dichotomie n'existait pas, parmi les révolutionnaires marxistes, avant 1918. Cela pourrait être exposé longuement, mais je le ferais ici par trois citations.

Friedrich Engels, Critique du programme d'Erfurt (1891) : « Une chose absolument certaine, c'est que notre parti et la classe ouvrière ne peuvent arriver à la domination que sous la forme de la république démocratique. Cette dernière est même déjà la forme spécifique de la dictature du prolétariat, comme l'a déjà montré la grande Révolution française. »

Engels dit bien que la forme de la dictature prolétarienne, c'est la république démocratique, et il se réfère à la période « montagnarde » de la Révolution française. Son but ici est de convaincre la social-démocratie allemande qu'elle doit avoir pour programme politique la destruction de l'État impérial prussien, pour le remplacer par une république démocratique – la « république démocratique, laïque et sociale » comme disent à la même époque les socialistes français. Est-ce à dire qu'il préconise d'imiter la France ? Pas tout à fait. Seconde citation, du même écrit :

*« Ainsi donc, république unitaire. Mais pas dans le sens de la république française d'aujourd'hui, qui n'est pas autre chose que l'empire sans empereur fondé en 1798 [sic ; en fait la date est 1799]. De 1792 à 1798, chaque département français, chaque commune, eut sa complète autonomie administrative, sur le modèle américain, et c'est ce qu'il nous faut avoir de même. Comment organiser cette autonomie et comment on peut se passer de la bureaucratie, c'est ce que nous ont démontré l'Amérique et la I<sup>re</sup> République française ; et c'est ce que nous montrent encore aujourd'hui l'Australie, le Canada et les autres colonies anglaises. »*

Remarquable pragmatisme révolutionnaire ! Engels combine deux formes politiques : celle de la République démocratique unitaire, et celle de la plus complète auto-administration locale, départementale et communale, liberté totale de gestion et de police dans le cadre de l'égalité de toutes et de tous devant la loi, devant l'impôt, devant les services publics. La référence anglo-saxonne et américaine est elle aussi révolutionnaire, renvoyant aux révolutions anglaise et américaine, mais sa combinaison avec la forme républicaine française signifie la destruction de l'armature bureaucratique, militaire, impériale (et coloniale), de la France, souvent faussement appelée « jacobine », en fait **bonapartiste**.

Remarquable actualité de ces considérations : en somme, Engels propose un « modèle », ou disons plutôt une forme politique, consistant dans la forme républicaine « française » telle que l'ont instituée la Constituante de 1789 et la Convention (ou seconde Constituante) de 1792, mais **débarrassée de l'appareil d'Etat**.

## A bas l'appareil d'État !

Transposons cela à aujourd'hui : une république égalitaire débarrassée du président, de l'ENA ou de ses avatars, des préfets, des Directeurs de ressources humaines publics-privés, des généraux, des recteurs, des directeurs d'agences régionales de santé (ARS), des commissaires, sans oublier les présidents de conseils régionaux, et *tutti quanti* - mais pas « débarrassée » des services publics, tout au contraire : ceux-ci, délestés de la haute fonction publique d'autorité, s'épanouissent.

Et donc des élus *mandatés* pour *exercer le pouvoir*, pleinement *responsables*, et donc *révocables* selon des modalités à formaliser.

Cette forme politique pleinement démocratique, ne serait certes pas la V<sup>e</sup> République qu'il s'agit de détruire, comme la social-démocratie d'avant 1914 aurait dû, ainsi que le lui demandaient Engels en 1891 et Rosa Luxemburg en 1910, avoir pour orientation de détruire l'État impérial prussien, son appareil, son corsetage, son armature militaire, administrative, financière, intellectuelle.

Mais elle ne serait pas non plus identique à celles qui l'ont précédée, IV<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> République, car il s'agit, pour réaliser la démocratie, de détruire l'appareil d'État bonapartiste, qui existe en France depuis la fin des années 1790. Elle ne serait donc pas parlementaire : le parlementarisme bourgeois, c'est précisément une assemblée qui fonctionne certes comme un conseil d'administration de la bourgeoisie, et qui est aussi dans l'ombre des vrais conseils d'administration, et aussi de l'appareil d'État et des présidents, chefs de l'exécutif, globalement de plus en plus puissants partout. Ce n'est pas une assemblée active qui s'est soumise et incorporé l'exécutif, en détruisant son appareil d'État.

Ce n'est même pas un parlementarisme, certes, que nous avons en France sous la V<sup>e</sup> République, et le record est battu sous Macron. Mais un régime d'assemblée souveraine, avec pleine auto-administration à tous les niveaux territoriaux et économiques, c'est bien plus et bien mieux que cette démocratie parlementaire, qui existe encore, de plus en plus péniblement, en Grande-Bretagne.

Cette pleine et entière démocratie est « *la forme spécifique de la dictature du prolétariat* » !

## **Trotsky et les soviets, démocratie non falsifiée**

Troisième citation, de Léon Trotsky parlant dans 1905 de l'institution nouvelle, née à Kostroma et Ivanovo-Voznessensk, où, plus tard, les ouvriers fidèles à leur tradition assiègeront les locaux du PCUS en 1932, et dont il a été l'un des grands acteurs à Saint-Petersbourg : les soviets. Engels, en 1891, ne les connaissait pas, il faisait avec le réel existant : la république, l'auto-administration locale, la Commune. Trotsky écrit donc :

*« Le soviet, c'est le premier pouvoir démocratique de l'histoire de la nouvelle Russie. Le soviet, c'est le pouvoir organisé de la masse même, au-dessus de toutes ses fractions. C'est la véritable démocratie, non falsifiée, sans les deux chambres, sans la bureaucratie professionnelle, qui conserve aux électeurs le droit de remplacer quand ils le veulent leurs députés. »*

Remarquons que le soviets, né dans un cadre industriel, n'est déjà plus une assemblée générale : il y a élection de représentants. La concentration des pouvoirs, plus précisément l'incorporation totale de l'exécutif au législatif (je laisse ici de côté la question du judiciaire), la souveraineté entière de ce type d'assemblée agissante, liée à la destruction de la bureaucratie et de l'armée permanente, tels sont les traits démocratiques typiques des soviets à leur apparition, en 1905 et en 1917-1918. Ces caractéristiques formelles sont points pour points similaires à ceux de la démocratie radicale en action des conventions et constituantes souveraines des révolutions française et américaine. C'est cette tradition-là que les révolutionnaires retrouvent en Russie dans les soviets, avec cette dimension nouvelle qu'est leur caractère « industriel », en tout cas dans les villes (car les soviets ruraux seront des assemblées villageoises).

## Lénine anarchisant.

Comment cette tradition a-t-elle été perdue, et remplacée par une tradition qui, apparemment, opposait soviets et assemblées constituantes ou législatives, alors que les traits que le jeune Trotsky a découvert dans les soviets de 1905 sont les mêmes ? L'évolution de Lénine, peu théorisée, et même en partie inconsciente, s'est produite dans le feu de l'action, en 1917-1918.

A l'été 1917, caché en Finlande, il écrit *l'Etat et la Révolution*, cite le premier passage d'Engels que je donne ci-dessus, et en donne le commentaire suivant : « *Engels reprend ici, en la mettant particulièrement en relief, cette idée fondamentale qui marque comme d'un trait rouge toute l'œuvre de Marx, à savoir que la république démocratique est le chemin le plus court conduisant à la dictature du prolétariat.* ».

Le contresens de Lénine est frappant : chez Engels, la république démocratique débarrassée de la bureaucratie, c'est-à-dire de l'appareil d'État, n'est pas le chemin qui conduit à la dictature du prolétariat, le cadre, en somme, de la lutte finale, elle est la dictature du prolétariat. Lénine, comme il le fait toujours dans un sens ou dans l'autre, « pousse le bouchon » : en 1917 il est axé sur la nécessité de détruire la machine d'État, et converge ici avec

l'anarchisme dans un programme de liquidation de toute forme d'État, la transition étant le moment où « *la cuisinière dirige l'État* ». Les soviets commencent alors à être pensés comme antinomiques à la forme démocratique de l'État, puisqu'ils sont censés amorcer son dépérissement.

## La Constituante russe.

En janvier 1918 se réunit la Constituante dont l'élection a été permise par la révolution d'Octobre.

Un malentendu complexe s'est instauré, car cette élection n'a pas eu lieu dans les formes voulues par la révolution, mais dans un cadre juridique remontant à août 1917 : Kerensky avait mis en place les modalités de son élection, mais avait différé celle-ci à après l'écrasement des bolcheviks et des ouvriers. Ce sont eux qui ont gagné, mais ce code électoral qu'ils ne touchent pas, dans une improvisation alors généralisée, a de lourdes conséquences : le scrutin se fait non par circonscriptions, mais à la proportionnelle sur des listes *nationales*, à l'échelle de l'immense Russie. Ces 18 listes sont faites par les partis, donc par leurs directions.

Celle du premier d'entre eux à l'échelle nationale, représentation « traditionnelle » des paysans, les Socialistes-Révolutionnaire ou S-R, minorise complètement son aile gauche favorable aux soviets et qui va rompre après Octobre. Les S-R font, non pas 58% comme le disent les livres d'histoire, mais 38%, auxquels on ajoute surtout les 10% de listes « paysannes » pures (hégémoniques en Sibérie), les 12% de listes nationales ukrainiennes social-démocrates, S-R ou unifiées, les quelques 2,5% de listes « musulmanes » et tatares – ces trois composantes, paysanne pure, ukrainienne, tataro-musulmane, passeront souvent de l'alliance S-R à celle des bolcheviks. Ces derniers font près de 24%, hégémoniques en milieu ouvrier et s'étendant au vote des paysans pauvres et des femmes dans les villages. Ces résultats ne sont en rien une défaite pour eux, ils étaient prévisibles.

Le problème réside dans l'orientation des dirigeants S-R, non représentatifs de leur base, qui veulent opposer la légitimité de la Constituante au

pouvoir des soviets qui en a permis l'élection. Il est résolu prestement par la dissolution de la dite Constituante, après sa première réunion. C'est alors – et alors seulement – que Lénine, suivi facilement par l'ensemble des bolcheviks, explique que cette assemblée est une forme « bourgeoise » désormais dépassée.

## Lénine étatique.

Troisième moment du basculement : après la signature contrainte et forcée du traité de Brest-Litovsk avec l'impérialisme allemand, Lénine part en guerre contre les tendances « *petites-bourgeoises* » ... des ouvriers et des paysans. Il défend le « *capitalisme d'Etat* » contre la petite production, et prône la discipline, la verticale du pouvoir : plus question, pour l'instant, que la cuisinière dirige l'État. L'appareil d'État – la bureaucratie- arrive, tout en défendant toujours, pour quelques années encore, les intérêts prolétariens.

L'étiollement des soviets commence (ajoutons que Lénine finalement ne l'acceptera pas, dans son dernier combat dramatique de paralysé).

## Rosa Luxemburg marxiste orthodoxe.

Rosa Luxemburg, parfaite représentante de l' « orthodoxie » marxiste sur ce plan, avait, en prison, exprimé sa surprise sur l'espèce de nouvelle doctrine de circonstance formulée par Lénine et Trotsky après la dissolution de cette Constituante, selon laquelle des « *corps représentatifs issus d'élections populaires générales* » seraient par essence une forme bourgeoise. Au contraire, la révolution prolétarienne doit donner leur vrai contenu à toutes les conquêtes démocratiques, à commencer par le suffrage universel, direct, secret, des deux sexes : elle ne va donc pas les anéantir, bien au contraire !

Que la République socialiste fédérative des soviets de Russie (tel était son nom), ait été contrainte par les circonstances, c'est-à-dire par la trahison de la social-démocratie allemande retardant l'heure de la révolution proléta-

rienne en Allemagne, de se passer d'assemblée nationale et de consister en une pyramide de soviets reposant sur une sorte de suffrage censitaire inversé, favorisant les ouvriers, soit, mais on ne saurait ériger cette situation exceptionnelle en norme – d'autant que cette pyramide devient la façade formelle d'un nouvel appareil élitiste d'État.

## La Constituante allemande.

Un an plus tard, en novembre 1918 commence la révolution allemande. Des conseils d'ouvriers et de soldats se forment, mais, dominés par la social-démocratie, ils décident de faire élire une assemblée constituante dans le but de s'effacer derrière elle. Rosa Luxemburg et les spartakistes combattent ce projet dans les *Räte* (conseils) d'Allemagne. Il peut alors sembler que c'est l'existence même d'une assemblée constituante qu'ils refusent, mais une lecture attentive de Luxemburg montre que ce n'est pas le cas.

Comme Blanqui en 1848 elle combat la manœuvre bourgeoise et veut que l'État soit d'abord détruit et devienne une vraie république dirigée par les conseils. La question clef n'est pas celle du refus ou de l'acceptation d'une assemblée élue, c'est : quel pouvoir va convoquer cette assemblée ? La bataille décisive porte sur la destruction du corps des officiers, le cœur de l'État. Luxemburg se prononce d'ailleurs, une fois la constituante convoquée, pour participer à l'élection, ce que les spartakistes refusent. Affrontant de manière prématurée le corps des officiers et les *Freikorps* qu'ils ont formés, ils sont écrasés dans le sang, Rosa Luxemburg et Karl Liebknecht avec eux. La Constituante alors élue, qui va accoucher de la république de Weimar, n'est pas du tout une assemblée souveraine : derrière elle, au-dessus d'elle, il y a le corps des officiers et tout l'appareil d'État, intact, de l'ancien Reich.

On le voit, il y a constituante et constituante. **Vraie constituante versus constituante octroyée.** La vraie constituante est rendue possible par la destruction de l'appareil d'Etat capitaliste, elle va avec l'auto-organisation populaire, avec les soviets.

## Front unique et « gouvernement ouvrier et paysan ».

Les notes de Rosa Luxemburg saluant le courage des bolcheviks tout en critiquant la forme que prend l'État sous leur direction, furent publiées fin 1921 par Paul Lévi, l'initiateur de la politique du *front unique ouvrier*, exclu du mouvement communiste pour avoir eu raison trop tôt. La politique du front unique, couronnée par la perspective du *gouvernement ouvrier et paysan*, gouvernement de front unique réunissant les partis issus du mouvement ouvrier, s'impose plus ou moins dans l'Internationale communiste en 1922. Elle permettra de placer l'Allemagne au bord de la victoire de la révolution prolétarienne en août-novembre 1923, mais en même temps les carences et limites de sa compréhension et de son application, de Moscou à Berlin, l'empêcheront de triompher. Alors se produit le tournant où la bureaucratie au pouvoir en URSS est totalement émancipée des intérêts prolétariens : « *Thermidor* ».

Cette politique de front unique, couronnée par la recherche d'une perspective gouvernementale susceptible de servir de point d'appui à la mobilisation des travailleurs, rejoint au fond la perspective de la république démocratique avec auto-administration et soviets : elle est la manière transitoire d'aller vers elle, dans les pays capitalistes ayant de forts partis issus du mouvement ouvrier.

## III- Les constituantes aujourd'hui

### Aujourd'hui en France.

Nous ne devons pas nous masquer que, derrière les formes habituelles que nous en avons connues au XX<sup>e</sup> siècle, en France du type « *Pour un gouvernement PS-PCF sans ministres bourgeois* », ce genre de mots d'ordres gouver-

nementaux n'aurait jamais dû être une fin en soi, car c'est la perspective du passage d'un type d'État à un autre qu'elle entendait ouvrir.

Aujourd'hui, sans avoir tout à fait disparu, le poids des « partis ouvriers traditionnels », leur rapport avec les masses, s'est effondré. Le fait qu'il soit devenu tout à fait artificiel et peu mobilisateur d'avancer une « perspective politique », comme on dit, sous la forme d'une formule gouvernementale du type « la gauche au pouvoir », ne signifie pas que le mouvement réel du prolétariat, recherchant son unité et ses formes de lutte et de pouvoir, aurait disparu lui aussi, nullement. L'explosion des Gilets jaunes et les poussées grévistes du quinquennat Macron portent cette recherche, avec ou sans les « partis traditionnels ». Ne pas avoir de « formule gouvernementale » ne prive pas pour autant de la nécessité et de la recherche par le mouvement réel, d'une perspective politique. La vraie démocratie, l'auto-organisation populaire, et, dans ce cadre, la constituante, ont, voir retrouvent, toute leur place.

Remarquons d'ailleurs que Trotsky laissait ouvert un large pragmatisme dans la conclusion du passage du *Programme de transition* de 1938 sur le « gouvernement ouvrier et paysan » :

*« Il est impossible de prévoir quelles seront les étapes concrètes de la mobilisation révolutionnaire des masses. Les sections de la IV<sup>e</sup> Internationale doivent s'orienter de façon critique à chaque nouvelle étape et lancer les mots d'ordre qui appuient la tendance des ouvriers à une politique indépendante, approfondissent le caractère de classe de cette politique, détruisent les illusions réformistes et pacifiques, renforcent la liaison de l'avant-garde avec les masses et préparent la prise révolutionnaire du pouvoir. »*

## **Les mots-d'ordre démocratiques sont ceux du prolétariat.**

Mais l'assemblée constituante comme mot-d'ordre fut reléguée aux « pays coloniaux ou semi-coloniaux », comme la Chine et l'Inde, en relation avec l'idée que la révolution « bourgeoise » n'a pas eu lieu dans ces pays. Cette

dichotomie n'est pas cohérente au plan théorique, avec l'analyse de l'im-périalisme comme « *réaction sur toute la ligne* », et avec la compréhension de l'unité mondiale croissante du capitalisme et de la lutte des classes. Il n'existe plus de mots-d'ordre démocratiques qui ne soient pas prolétariens. Les révolutions du XXI<sup>e</sup> siècle, depuis surtout les « *révolutions arabes* » commencées en 2011, s'affichent comme « révolutions démocratiques ». Est-ce à dire qu'elles seraient « bourgeoises » ou « petites-bourgeoises » parce qu'elles éclatent sur des mots-d'ordre démocratiques et s'écartent de la valeureuse imagerie militaro-autoritaire du « communisme » du XX<sup>e</sup> siècle ?

Certainement pas. *Alshaeb yurid aisqat alnizam*, **Le peuple veut la chute du régime** : ce slogan, d'Alep à Khartoum, de Téhéran à Alger, de Tunis au Caire, est le cri d'avant-garde de la révolution prolétarienne et démocratique au XXI<sup>e</sup> siècle. Il signifie la destruction de l'État, du « régime », et il s'est dessiné à Minneapolis à l'été 2020 lorsque les manifestants se mirent à exiger la dissolution de la police raciste.

C'est ce que l'explosion des Gilets jaunes cherchait confusément - de manière beaucoup plus claire dans leur mouvement pratique, se dirigeant physiquement sur le pouvoir exécutif, sur l'Élysée, que dans leurs discours autour, par exemple, du *Référendum d'initiative citoyenne* ( RIC ). Et c'est ce que les révolutionnaires, partisans conséquents et jusqu'aboutistes de la démocratie la plus radicale, doivent nourrir, ce à quoi ils doivent donner forme et perspective.

## Aujourd'hui dans le monde entier.

Il faudrait, bien sûr, au-delà des limites du présent article qui entend présenter les pistes indispensables, parcourir l'histoire des luttes sociales et démocratiques depuis un siècle.

Remarquons une chose : nous n'avons eu nulle part de constituantes imposées par la révolution détruisant l'appareil d'État, avec donc des soviets ou des formes similaires, mais même les « simples » constituantes, peu ou prou octroyées, surplombées par l'appareil d'État existant, ne sont pas si fréquentes.

En France, une Constituante en 1946, une fois l'État capitaliste préservé, a été aux origines de la IV<sup>e</sup> République parlementaire, la V<sup>e</sup> République bonapartiste étant issue, elle, d'un coup d'État militaire.

En Algérie, l'aile militaire du FLN au pouvoir a imposé en 1962 une fausse Constituante à laquelle elle désignait les candidats, qui n'a fait que consacrer son pouvoir, puis elle a toujours refusé une vraie constituante dont la revendication est au cœur aujourd'hui du *Hirak*. Cette revendication pose le problème de qui va en organiser l'élection, donc de la destruction de l'État en place. Nous le disions dans la première brochure d'*Aplutsoc* sur l'Algérie, en 2019 :

*« En s'engageant concrètement vers l'élection de leurs représentants à tous les niveaux, en décidant d'assumer concrètement l'élection de la constituante, elles [les forces populaires] sont aussi confrontées à la nécessité de protéger leurs assemblées, d'envisager leur auto-défense et de se procurer, il faut le dire, des armes, et aussi de rallier ceux des militaires qui peuvent l'être, ce qui ne peut que découler de l'affirmation de leur cohésion et de leur organisation. »*

En Europe centrale et orientale, et notamment lors de la réunification allemande en 1989-1990, il a eu « évitement » de la constituante par les forces au pouvoir, partout.

Les poussées révolutionnaires en Amérique du Sud, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et au début du XXI<sup>e</sup>, ont relancé les constituantes, mais toujours sous une forme octroyée dont le modèle fut la constituante de Chavez, au Venezuela. Ce modèle de constituante convoquée par un caudillo a séduit, en France, J.L. Mélenchon. Robert Duguet dans sa contribution critique l'utilisation qu'il en a faite. Tout à fait octroyée, en effet, est la constituante du programme *l'Avenir en commun* : elle passe par l'élection du président-Bonaparte, qui, ensuite, l'accorde au peuple, avec d'ailleurs des conditions particulières (tirage au sort, exclusion des partis ...). Qui peut croire à un tel bobard ?

Il n'empêche que les « *révolutions arabes* », puis les poussées insurrectionnelles, ont mis à l'ordre-du-jour dans de nombreux pays l'exigence d'une vraie constituante.

Au Chili récemment, même une constituante octroyée et encadrée va poser de sérieux problèmes à l'ordre existant, car son élection a vu la défaite de ses partis. Ajoutons qu'il n'y a pas de normes universelles dans les modalités électorales adoptées : la représentation des indiens Mapuches au Chili ou la place obligatoire faite aux femmes, peut s'incorporer au suffrage universel. Le vrai point crucial est toujours : sous l'égide ou par la destruction de l'appareil d'État existant ? Octroyée ou réalisée par la volonté populaire ? Les soviets, quel que soit le nom qu'on leur donne, et la vraie constituante, ne s'opposent pas mais vont de pair.

L'assemblée populaire, forme soviétique inventée en Amérique latine en Bolivie en 1971, réapparaît aujourd'hui même en Colombie, sous des formes d'ailleurs en partie différentes. A travers elle, cherche son chemin la représentation démocratique active et agissante de la majorité, du prolétariat : la vraie démocratie.

Au jour où sont écrites ces lignes, les organisations paysannes indiennes, appuyées massivement sur l'auto-organisation des villages, des femmes, des dalits, en Uttar Pradesh et dans plusieurs États d'Inde du Nord, assiègent le Parlement pour lui imposer leur volonté légitime. C'est aussi cela, le mouvement prolétarien pour la démocratie réelle, partout. Le contenu d'une vraie constituante est aussi le contenu des assemblées populaires colombiennes ou des assemblées paysannes indiennes (en fait, bien plus larges que la paysannerie, les *Mahapanchayats*).

## **Au moment présent, en France.**

La V<sup>e</sup> République connaît une crise importante, il est inutile de se le cacher au motif que bien des révolutionnaires ont pu annoncer sa « crise finale » depuis la grève générale de mai-juin 1968. Macron président est issu de la crise implosive des deux partis qui se sont intégrés à la V<sup>e</sup> République : le parti issu du gaullisme, aujourd'hui *Les républicains* (LR), et un parti issu du mouvement ouvrier, le *Parti socialiste* (P.S.). Il devait transformer l'essai, instaurer un régime autoritaire moderne. Son échec est patent, il provient

des vagues pré-révolutionnaires qui sont montées des profondeurs du pays pour l'affronter : les Gilets jaunes puis le mouvement de défense du droit à la retraite. La troisième vague, à moins d'un an des élections présidentielles, monte aujourd'hui dans ce pays.

Chasser le président est devenu un thème populaire et ce thème s'avère de plus en plus indépendant du calendrier électoral qui devrait le contenir et le discipliner. Un affrontement social global contre Macron, quelques mois avant les présidentielles, porte en lui le refus même du présidentielisme et du scrutin présidentiel. La perspective politique pour faire avancer ce mouvement réel doit donc plus que jamais être discutée, affinée, sans la figer. Nous en connaissons la trame générale : auto-organisation populaire (qui peut au passage incorporer de vieilles institutions comme les municipalités là où cela est possible) et conquête démocratique du pouvoir central par une représentation populaire. Une perspective du type « *gouvernement PS-PCF* » ou « *la gauche au pouvoir* » est à présent hors sol. Mais sa perte peut, de faiblesse, devenir une force. Constituante et soviets, là est l'équation. La forme concrète, il faut la discuter dans l'action et la construire. Ce dont nous devons être les gardiens vigilants, c'est de la non inféodation à l'appareil d'État existant. Chasser le président, instaurer la démocratie, veut dire démocratie à tous les niveaux. **Organiser l'autonomie, se passer de la bureaucratie !**

Nous ignorons totalement à quel rythme nous gagnerons. Mais ces mots sont bien pour aujourd'hui. Ils appellent l'organisation, le débat alimenté par un centre politique, l'organisation en réseau. Le « parti » n'existe pas ? Merci, on sait (et ceux qui pensent l'être par avance feraient bien de s'en rendre compte). Mais il existera quand nous serons ce que nous ferons, et le mouvement réel est là, il n'y a ni à l'inventer, ni à le pousser, il s'agit de l'aider à engendrer ses formes.

*Vincent Présumey - le 29/07/21.*

# Réflexions sur les Constituantes

*Robert Duguet - août 2021*

« ...il n'y a rien aujourd'hui sous le soleil qui appartienne pleinement à la bourgeoisie pas même sa révolution. »

Jean Jaurès, *Histoire Socialiste de la Révolution Française*.

Peut-on se satisfaire d'une formulation abstraite telle qu'elle apparaît dans les documents officiels, ou telle qu'elle peut être revendiquée par des partis politiques ou mouvements tels *Les insoumis*. Il est écrit que dans une démocratie, la source du pouvoir réside dans le peuple. L'élaboration démocratique d'une Constitution exige la participation du peuple à sa rédaction. Dans la majorité des cas cette participation s'exprime de façon indirecte par l'élection d'une Assemblée constituante. Les députés ont pour tâche d'adopter une Constitution qui établit le cadre d'organisation des pouvoirs d'un pays. Après quoi cette assemblée se dissout. Ceci c'est le cadre bourgeois classique : il ne permet pas de partir des conditions sociales et politiques précises dans lesquelles la question de la revendication d'une constituante affleure, fait l'objet de débats ou s'exprime avec exigence.

## I- La Constituante de la grande révolution bourgeoise de 1789

Les constituantes dans l'histoire, pour la classe qui domine la société et qui organise les échanges économiques, politiques, sociaux, institutionnels, arrivent à un moment où cette dernière est contrainte de repenser la façon dont elle dirige la société.

C'est différent pour la Constituante de la grande révolution bourgeoise de 1789, car il s'agissait de libérer la société des entraves limitant les potentialités économiques des Communes par le mode de production antérieur : la paysannerie refuse le paiement des impôts les plus odieux, gabelle, droits féodaux, cens, champart ; elle réclame la réforme agraire et la terre à ceux qui la travaillent. Dans ce combat de la bourgeoisie pour prendre effectivement

le pouvoir, car elle détient déjà le pouvoir économique, elle est poussée par la masse pauvre de la société, par la petite bourgeoisie et artisans des faubourgs et le prolétariat en formation. Le jacobinisme qui repose sur l'intervention directe de ces couches révolutionnaires dans la vie sociale aide la bourgeoisie « à se libérer de ses ennemis féodaux » pour reprendre la formulation de Marx. Y compris mettre l'épée dans les reins des députés quand ceux-ci lanterment ou refusent d'appliquer ce que veut le peuple. Dans le processus constituant la classe bourgeoise est loin d'être unifiée : elle fait la révolution, tirée en arrière par sa droite, et poussée sur sa gauche, plus loin qu'elle ne le voudrait elle-même. Elle avance comme un Œdipe aux yeux crevés...

Jaurès écrit à ce sujet :

*« ...Le tiers état pensait que protester contre les actes du roi ce n'était pas protester contre le roi : c'était au contraire rétablir respectueusement sa volonté véritable déformée par de perfides inspirateurs. C'est cette fiction qui permettait à l'assemblée d'être à la fois monarchique et révolutionnaire, royaliste et désobéissante au roi. »*

*« Or la tradition monarchique était si forte, l'idée de la république était si étrangère aux esprits que la France eût cru tomber dans le vide en abandonnant la royauté. Fallait-il changer le roi ? Lui substituer le duc d'Orléans ? C'était dresser royauté contre royauté, déconcerter la conscience du pays. Était-on sûrs d'ailleurs qu'un nouveau roi n'aurait pas repris bientôt la forme séculaire et les prétentions de l'absolutisme royal ? »<sup>1</sup>*

Ainsi Mirabeau est porté par le *processus constituant*, tout en étant un des fondateurs du courant physiocratique. Comme son étymologie grecque l'indique, la « physiocratie » est le « *gouvernement par la nature* ». Concept forgé par Pierre Samuel Du Pont de Nemours, alter ego sur le plan philosophique du comte de Mirabeau. Selon ce membre fondateur, c'est « *l'idée que toute richesse vient de la terre, que la seule classe productive est celle des agriculteurs et qu'il existe des lois naturelles basées sur la liberté et la propriété privée qu'il suffit de respecter pour maintenir un ordre parfait* »<sup>2</sup>

---

1 - *Histoire Socialiste de la Révolution Française*, tome 1, Editions Sociales, page 385.

2 - Cité par *Wikipedia*, article consacré aux Physiocrates

La période d'apogée du courant physiocrate sera la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> : la radicalisation de la révolution bourgeoise dans le développement du capitalisme de manufacture mettra un terme à la seule revendication agraire.

Mirabeau se serait sans doute contenté d'une monarchie constitutionnelle, il faut relire à ce sujet la suite de l'analyse sur Mirabeau :

*« ... Toujours, depuis l'origine, nous l'avons vu pousser la révolution en avant, mais s'assurer à chaque fois qu'elle ne se heurtera pas au pouvoir royal comme un ennemi irréductible. Pourquoi ? Profondément monarchiste, il voulait que la révolution se fit contre les privilèges, contre les nobles, les parlements, mais avec le roi : il rêvait d'une démocratie royale où la nation, souveraine législatrice, abriterait sa liberté sous l'autorité constitutionnelle du roi, et il voulait passionnément éviter tout ce qui pouvait ébranler le trône. Il voulait éviter tout conflit qui mettrait les communes d'un côté, le roi avec les privilèges de l'autre. Et il craignait que le roi, désavouant les formules impérieuses de Sieyès, ne prit décidément parti contre le Tiers... »<sup>3</sup>*

Le roi convoque les états généraux, dans une situation sociale explosive ; ils sont une institution d'Ancien Régime. La représentation se fait depuis le XIII<sup>e</sup> siècle par ordre : noblesse, clergé et tiers état, chapeauté par le pouvoir monarchique et le veto royal. Les décisions prises dans chaque ordre, font que le tiers état, les classes qui produisent la richesse, sont toujours placées en situation de minoritaires. La décomposition du pouvoir monarchique, la désertion de l'aristocratie à Versailles, la personnalité falote de Louis XVI, le conduit à un veto qui ouvre en fait les écluses de la Révolution :

*« Le roi veut que l'ancienne distinction des trois ordres de l'État soit conservée en son entier, comme essentiellement lié à la constitution de son royaume ; que les députés librement élus par chacun des trois ordres, formant trois chambres, délibérant par ordre, et pouvant, avec l'approbation du souverain, convenir de délibérer en commun, puisse seul être considéré comme formant le corps des représentants de la nation. En conséquence, le roi a déclaré nul les délibérations*

---

3 *Ibidem*, pages 347-348.

*prises par les députés de l'ordre du tiers état, le 17 de ce mois, ainsi que celles qui aurait pu s'en suivre comme illégales et inconstitutionnelles.* »<sup>4</sup>

L'acte révolutionnaire par lequel la bourgeoisie affirme sa capacité à diriger la société politique s'impose par le vote par tête contre le vote par ordre. Selon la formule de l'abbé Sieyès, la puissance du mouvement révolutionnaire impose la dénomination d'*Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation française*. Dès lors la voix d'un évêque, d'un marquis et d'un petit artisan ou d'un ouvrier des faubourgs ont la même valeur dans le suffrage universel. Déjà les représentants de la bourgeoisie d'affaires, celle d'un Barnave par exemple, veut que la révolution s'arrête. Isaac Le Chapelier va d'abord agir au sein de la Législative de 1791 en révolutionnaire, puisque sa loi du 17 juin 1791 interdit les corporations, au sein desquelles apprentis, compagnons et maîtres, travaillaient et organisaient ensemble les règles de leur association professionnelle. Formes antérieures de précapitalisme, elles empêchaient le capitalisme de libre concurrence. Bourgeois radicalisé, il est l'auteur de la loi du 28 juillet 1791, qui garantit aux écrivains la propriété de leurs œuvres, avant ils n'existaient vraiment comme écrivains que s'ils bénéficiaient d'une pension royale. Il assurera cette propriété pendant toute la vie de l'écrivain et quelques années après sa mort. Honoré de Balzac et Victor Hugo continueront ce combat. La situation troublée socialement à la fin de la Législative verra Le Chapelier tourner contre la montée prolétarienne les armes d'une loi qui visait à détruire le corporatisme d'Ancien Régime, cette fois-ci contre toute association ouvrière. Il finira d'ailleurs dans le fédéralisme et sera guillotiné. Même un Condorcet, qui pourtant élaborait un projet d'instruction publique très moderne, ne dit rien d'une libre association possible des maîtres rétribués par la puissance publique. La bourgeoisie a alors une vraie obsession : comment peut-elle s'organiser économiquement et politiquement sans permettre aux producteurs de valeur que sont les prolétaires de s'associer pour défendre leurs revendications professionnelles.

La compréhension qu'a Jaurès du processus révolutionnaire le conduit au seuil de la théorie de la révolution permanente, lorsqu'il dessine le corps politique naissant du prolétariat à travers la révolution bourgeoise :

« ...que le prolétariat ait pu, par l'échelle hardie des événements et des batailles, se hausser un moment à la direction de la révolution bourgeoise, ou du moins y participait à côté des plus audacieux bourgeois, c'est pour lui un titre à une promesse d'avenir. Aussi est-ce sans trouble que dans l'immense foule qui, dans la journée du 14, investit les Invalides d'abord, la Bastille ensuite, nous avons entrevu d'innombrables prolétaires. Qu'ils aillent à l'assaut : ils ne sont pas dupes. Désarmés peut-être demain par la bourgeoisie défiante, puis fusillés au Champ-de-Mars deux ans après, ils n'en ont pas moins marqué de leur courage et de leur force la grande journée révolutionnaire, et grâce à ces vaillants, il n'y a rien aujourd'hui sous le soleil qui appartienne pleinement à la bourgeoisie pas même sa révolution. »<sup>5</sup>

Aux yeux de l'Église catholique qui, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, entame une reconquête en milieu prolétarien - elle revient, dans l'Encyclique *Rerum Novarum* en particulier, à l'esprit des corporations d'Ancien Régime - patrons et ouvriers doivent s'associer dans la gestion du « *bien commun* », à l'image des apprentis et maîtres. S'inspirant des pères, en l'occurrence Thomas d'Acquin qui établit la première doctrine en matière économique et sociale, *Rerum Novarum* défend que nul n'est habilité, à rompre l'appartenance au « corps mystique du Christ », dont nous sommes tous membres, patrons comme ouvriers. Ainsi l'Église n'aura pas de mots assez durs pour vilipender Isaac Le Chapelier.

En même temps il exprime une interrogation fondamentale de la classe bourgeoise, soucieuse d'assurer sa domination, mais incapable de satisfaire les libertés démocratiques fondamentales, ces libertés que Marx définit comme libertés « *libérales* » : liberté absolue de pensée, sécularisation de l'État, liberté d'association, droit d'association professionnelle, puis ultérieurement instruction publique rétribuée par la puissance publique et enfin séparation de l'Église et de l'État de 1905.

Dans le feu des insurrections de 1848, de février à juin, on verra comment la question de la Constituante est posée...

---

5. Ibidem, page 385.

## II- 1848 : le prolétariat fait voir « son corps gigantesque ».<sup>6</sup>

Karl Marx définit le mouvement social qui aboutit à la première révolution de février 1848 comme suit : « *un compromis entre les différentes classes qui avaient renversé de concert le trône de juillet mais dont les intérêts étaient opposés* ». Presque tous les hommes réunis à l'Hôtel de Ville appartiennent à la bourgeoisie, tel Ledru Rollin ou à la petite bourgeoisie radicalisée, du type Flocon. Certes, mais ce sont les couches sociales qui ont été le plus durement touchées par le capitalisme de manufacture sous la monarchie de Juillet qui en sont la force sociale dominante. Marx souligne même dans *Le Capital* qu'une fraction de la bourgeoisie, en imposant la législation de fabrique, qui octroie quelques droits au prolétariat, prend position contre le caractère barbare de son propre mode de production. Plus tard, en mars 1851, Victor Hugo visitera les caves de Lille et sera effrayé par l'état de misère sociale dont il rendra témoignage en tant que parlementaire. En 1845, Engels avait écrit à Manchester le livre intitulé : *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, qui allait fonder le début de sa collaboration avec Marx. Le gouvernement provisoire qui sort de la vague de Février sera en charge de constituer l'Assemblée constituante ; il doit en fait surfer et ruser sur le mouvement révolutionnaire. L'aristocrate Lamartine mènera une lutte acharnée pour dissimuler le drapeau rouge dans les plis du drapeau tricolore. La part de représentation du mouvement ouvrier dans le Gouvernement provisoire est réduite au timide réformiste Louis Blanc, qui venait de faire paraître un livre très lu sur l'organisation du travail et le mécanicien Albert, fils de petits cultivateurs, ancien membre des sociétés secrètes. La Constituante qui accouchera de cette fragile Seconde République donnera deux hochets aux forces du travail, la création des Ateliers nationaux et de la Commission du Luxembourg, qui n'a qu'un pouvoir de consultant.

Pour Lamartine la question sociale n'est traitée que de son point de vue d'aristocrate, elle se réduit à la charité publique. Il ne s'agit nullement de

---

6 . Note de Karl Marx du 17 mars 1848.

booster la machine économique par une politique de grands travaux impulsée par la puissance publique. Il ne s'agit nullement de booster la machine économique par une politique de grands travaux impulsée par la puissance publique. Ces ateliers sont en fait une resucée des anciens ateliers de charité, défendus par le parlementaire « *socialiste* » chrétien Philippe Buchez et mis en œuvre par le ministre des travaux publics Pierre Marie de Saint Georges, foncièrement hostile à Louis Blanc et à l'existence d'un courant socialiste dans le Gouvernement provisoire. Ces ateliers, selon la formule de Victor Hugo, ne feront que maintenir le prolétariat parisien « *dans une état de semi-misère endémique* » et ils seront dissous après l'écrasement de l'insurrection prolétarienne de juin.

Le Gouvernement provisoire crée la Commission du Luxembourg le 1<sup>er</sup> mars 1848, associant des corporations ouvrières et des représentants du patronat. Karl Marx l'a définie comme « *une synagogue socialiste dont les grands prêtres Louis Blanc et Albert avaient pour mission de découvrir la terre promise, de publier le nouvel évangile et d'occuper le prolétariat parisien... à la différence du pouvoir profane, cette chapelle n'avait à sa disposition, ni budget, ni pouvoir exécutif. Le cerveau devait à lui tout seul abattre les fondements de la société bourgeoise. Tandis que le Luxembourg cherchait la pierre philosophale, on frappait, à l'Hôtel de Ville, la monnaie ayant cours.* »<sup>7</sup>

En septembre 1840, un groupe d'ouvriers s'était inspiré des positions de Buchez, parmi lesquels Claude-Anthime Corbon qui sera élu vice-président de la Constituante, et avait fondé le journal *l'Atelier*. Ils défendaient une réorganisation de la société sur la base des coopératives de production, au sein même de la société capitaliste. En parlant de cette initiative, dont les thèses seront reprises par la Commission du Luxembourg, Marx parlera « *des ouvriers réactionnaires de l'Atelier* ». En fait ils sont déjà une mouture de l'association capital-travail, mâtinée de corporatisme chrétien.

Situation complexe aussi, puisque l'offensive de l'Église catholique fait face à ces « *classes dangereuses* » que le capital a fait surgir des profondeurs

du travail social. L'initiative vient du cœur de l'Église : Montalembert,

---

7 . Cité par Maurice Dommanget : *La Révolution de 1848 et le drapeau rouge* (1928)

Lacordaire et Lamennais revendiquent des droits pour les pauvres. Du haut de la chaire de Notre-Dame en 1848, Lacordaire déclare :

« *Sachent donc ceux qui l'ignorent, sachent les ennemis de Dieu et du genre humain, quelque nom qu'ils prennent, qu'entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit.* »

La lutte des classes pénètre partout, même dans la sainte Église. L'encyclique *Mirari vos* condamnera l'initiative. Montalembert et Lacordaire s'inclineront devant la hiérarchie, tandis que Lamennais dès la poussée de 1830, évoluera vers un libéralisme démocratique le rapprochant des meilleures positions de Victor Hugo.

Globalement les premiers courants, que les rédacteurs du *Manifeste Communiste*, caractériseront comme des socialismes utopiques, sont encore très influencés par le christianisme social, Jésus-Christ devenant le premier socialiste de l'histoire. Le prolétariat de 1848 a des représentations éclatées qui servent de supplétifs à la démocratie républicaine.

En fait la Constituante de 1848 n'a rien à voir avec le passage d'un mode production à un autre. Elle n'est pas là pour répondre aux revendications des couches opprimées : la journée de travail passera de 11 heures à 10 heures, et seulement pour la région parisienne. Pour le reste, on ne peut pas dire, que les Ateliers nationaux, dissous après l'insurrection de juin, pas plus que les bavardages de la Commission du Luxembourg, représentent des acquis. La Constituante a représenté le moyen de faire rentrer le lion prolétarien dans son lit, en accordant une place ténue au mouvement ouvrier en son sein. Si la bourgeoisie rend hommage à Lamartine de l'avoir sauvé du lion prolétarien, elle a, quant à elle, déjà scellé le sort de la II<sup>e</sup> République. Dans les cercles dominants la philosophie saint-simonienne sert de prêt à porter idéologique : Pour Saint-Simon, c'est dans l'industrialisation que réside la possibilité de l'amélioration des conditions de vie du prolétariat ; il ne s'agit donc pas de favoriser les doctrines qui dénoncent l'exploitation de l'homme

par l'homme, mais de favoriser l'association entre les productifs. C'est à eux de diriger la société. Le prince Louis Napoléon Bonaparte avait publié en 1844 un ouvrage intitulé « *De l'Extinction du Paupérisme* », où il reprenait à son compte les idées saint-simoniennes. La forme républicaine de l'État importe peu aux bourgeois saint-simoniens.

L'Assemblée nationale constituante était issue des élections du 23 avril 1848, les premières au suffrage universel masculin depuis 1792. Elle avait siégé du 4 mai 1848 au 26 mai 1849. Elle avait élaboré le texte de la Constitution de la II<sup>e</sup> République. C'est cette Assemblée nationale qui en est le produit qui donne tous les pouvoirs au général Cavaignac pour écraser l'insurrection prolétarienne de juin 1848. Déjà la constitution du 4 novembre, instaurant la II<sup>e</sup> République, introduit l'élection du président de la République au suffrage universel. D'ores et déjà la bourgeoisie se tourne vers la recherche d'une solution bonapartiste. En fait la Constituante ne sera qu'un contre-feu transitoire face à la révolution sociale. La bourgeoisie abandonne son propre programme libéral ou républicain. Lamartine qui prétendait n'être ni à gauche, ni à droite, mais au plafond, ramasse une raclée électorale retentissante face à Bonaparte. C'est alors que vaincu, il lance une diatribe contre ces demi-savants, ces sales petits instituteurs publics, « *fomentateurs de haine sociale* » qui voudraient nous convier à « *la gamelle universelle* ».

### **III- L'écrasement de la Commune et la naissance d'une III<sup>e</sup> République parlementaire sans recours à une constituante...**

Adolphe Thiers, envisage son avenir dans une république parlementaire. La majorité de l'Assemblée versaillaise reste en fait monarchiste. Elle contraint Thiers à la démission le 24 mai 1873. Certain de revenir au pouvoir avec une assemblée « *républicaine* », il est remercié par la bourgeoisie qui lui préfère Mac Mahon. Thiers à la tête d'une république parlementaire, c'est pas fran-

chement l'idéal ! Il faut tenter de faire oublier le bourreau de la Commune. Entre l'écrasement du mouvement prolétarien et la naissance de la III<sup>e</sup> République parlementaire, nul besoin du paravent d'une constituante, les lois constitutionnelles de 1874-1875 suffisent, alors que le mouvement ouvrier mettra vingt ans pour se recomposer. Ces lois instituent un Sénat qui a pour fonction de limiter les pouvoirs de la représentation parlementaire, si celle-ci va trop loin sur le plan de la question sociale. On verra comment le Sénat sous le Front Populaire bloquera les lois sociales. Par ailleurs, le Président de la République est élu par les Assemblées, ce qui limite considérablement ses pouvoirs par rapport à la représentation nationale. Mais l'appareil bonapartiste des préfets reste en place.

Dans notre culture politique, nous avons souvent expliqué que nous ne pouvions pas être indifférents à la forme prise par la représentation bourgeoise. Durant la période qui va de 1876 à 1914, années qui sont celles d'une expansion économique, la bourgeoisie française a besoin d'un prolétariat qualifié. Expansion économique d'un côté et recomposition du mouvement ouvrier de l'autre amènent le développement d'une instruction publique, laïque et obligatoire. Jules Ferry ira même jusqu'à reconnaître la tentative de la Commune de Paris en la matière. Toutefois pour les colonies de la France les frères ignorantins des écoles catholiques suffiront. Les lois organiques des années 1880 sont votées. La loi Goblet de 1886 confie à un personnel exclusivement laïque l'enseignement dans l'école primaire publique. La loi Waldeck Rousseau de 1884 autorise la création des syndicats. La loi de 1901 fonde les droits démocratiques de libre association. Enfin, la loi de 1905, dans un contexte où l'Église catholique combat le principe républicain et défend le corporatisme de *Rerum Novarum*, une majorité républicaine se contraint à une certaine séparation de l'Église et de l'État. Elle liquide de ce fait l'héritage concordataire et inscrit dans la constitution le principe de liberté absolue de conscience. La république ne reconnaît que des citoyens, la religion devient affaire privée. Dans l'histoire du trotskysme en France, dans la tradition lambertiste, la loi de 1905 a souvent été sacralisée ; c'est une rupture, certes, mais partielle.

De la même façon que l'appareil bonapartiste avec le pouvoir préfectoral est maintenu dans la république bourgeoise, une porte d'entrée reste entrouverte pour l'Église. La loi Falloux n'a même pas été abrogée par la

bourgeoisie républicaine, si bien qu'on a pu voir en 1994, inspiré par le courant démocrate-chrétien de droite et François Bayrou, une tentative de réviser cette loi réactionnaire. La loi Bourg-Broc, visant à élargir au-delà des limites prévues par la loi Falloux, le soutien financier de l'État à l'ensei privé catholique, provoque une réaction laïque dans le pays. Un million de manifestants battent le pavé. Alors que la Révolution française avait retiré aux congrégation religieuses le pouvoir d'enseigner, le principe de liberté de l'enseignement n'est pas autre chose que la reconnaissance d'une revendication cléricale. Le rétablissement de l'accord entre le trône et l'autel par le gaullisme entraîne le financement public d'un enseignement privé en majorité catholique. Les congrégations religieuses sont en fait rétablies dans leur droit, alors que depuis 1958 l'effondrement des effectifs du clergé catholique, contraint la hiérarchie à faire diriger ses écoles par des « *laïcs* ».

En fait le cadre de la III<sup>e</sup> République va permettre au prolétariat de se saisir des libertés octroyées pour se constituer comme corps politique. Jean Jaurès écrit ou énonce à la tribune que le prolétariat « *entre dans la définition de la République* ». Formulation qui souligne que le prolétariat devient prétendant au pouvoir certes, mais qu'il donnera dans les institutions de la République bourgeoisie, la dimension sociale ou socialiste. Jaurès pose en même temps le cadre du réformisme ouvrier.

Marx et les marxistes de la I<sup>e</sup> Internationale, après 1848, énonçaient déjà que la bourgeoisie renonçait à appliquer son propre programme « *libéral* » par peur de la révolution et donc qu'il appartenait au prolétariat de l'appliquer jusqu'au bout.

## **IV- La Révolution russe : de février à octobre 1917, la Constituante et la révolution prolétarienne.**

Voici comment une encyclopédie numérique dans laquelle il y a tout et son contraire, pose la question de la Constituante en Russie :

*« Des élections constituantes russes ont eu lieu le 25 novembre 1917 en Russie soviétique. Elles succèdent à la Douma d'État de l'Empire russe pour créer l'Assemblée Constituante russe de 1918. Les Bolcheviks, qui avaient pris le pouvoir lors de la Révolution d'octobre, sont avec 24 % des voix et 17 % des sièges, largement défaits. »*

Autrement dit le courant bolchévik est minoritaire dans le pays, sa prise du pouvoir n'a aucune légitimité. Voyons un peu le détail.

Après l'effondrement de l'aristocratie tsariste, il aurait été logique que soit convoquée une assemblée de délégués venant de tout le pays pour définir la constitution d'un régime démocratique. En fait le pays se couvre de conseils ouvriers, les libéraux russes et le parti des Cadets ne voulaient pas d'une assemblée, au sein de laquelle les représentations du mouvement ouvrier poussés par la Révolution de février, les mencheviks, les bolcheviks et les socialistes révolutionnaires, seraient majoritaires.

De février à juillet 1917, il est question d'une constituante que personne ne veut convoquer : durant ces quelques semaines, le gouvernement provisoire de Kerenski fait une politique qui va exaspérer la majorité de la population. Celle-ci veut la paix alors que l'engagement de la Russie dans la guerre entre puissances impérialistes est maintenu. Il refuse de donner la terre aux paysans et de s'attaquer aux propriétaires terriens. Il ne prend aucune mesure en faveur du prolétariat contre le patronat qui exige la fin des soviets.

La bourgeoisie russe voit son avenir, comme dans les pays capitalistes économiquement avancés, dans une démocratie parlementaire. Ce qui divise de fait les partis ouvriers, les mencheviks et les SR y étant favorables. Sur l'aile droite même les plus réactionnaires y sont favorables, c'est le moindre mal face à la menace prolétarienne. On parle de la Constituante. Chaque fois qu'une revendication précise monte, par exemple le droit des peuples composant l'ex-empire russe, à disposer de leur destin, on renvoie cette question à la future constituante. Mais on ne la convoque pas. Seul le parti bolchevik

demande logiquement qu'on cesse de lanterner et qu'on prenne les dispositions pour la convoquer. Trotsky écrit, avec l'humour qu'on lui connaît : « *Autant que possible, l'on ne disait mot de la date de la convocation. Soulever cette question à la Conférence était généralement considéré comme une faute de tact dont étaient seuls capables les bolcheviks.* » En fait, les attermolements du Gouvernement provisoire, la faiblesse de cette bourgeoisie russe incapable de réaliser ses propres aspirations libérales, son refus de convoquer la constituante, la répression de juillet contre les bolcheviks par Kerenski, permettent la tentative de putsch du général Kornilov. Celle-ci est déjouée par les soviets d'ouvriers et de soldats. Sur les revendications de la paix et de la réforme agraire, les bolcheviks gagnent la majorité dans les conseils. La voie de la prise du pouvoir est ouverte. C'est en fait après l'insurrection des 24-25 octobre que la constituante est convoquée. Y sont représentées les forces les plus hostiles aux revendications fondamentales de la révolution depuis février : la paix, la réforme agraires, les conseils ouvriers.

Le 5 janvier 1918 la Constituante est réunie : sans prendre en compte les soviets qui ont pris le pouvoir depuis le 25 octobre, ses fondateurs posent cette assemblée comme unique source légitime du pouvoir ; l'aile droite propose de poser les bases politiques et constitutionnelles sur lesquelles l'Etat doit s'organiser. En fait de constitution l'aile droite tente un dernier coup de force : elle abolit toutes les mesures que vient de prendre la République des soviets : décret sur la terre, adresse pour mettre fin à la guerre, décret sur le contrôle ouvrier. Le lendemain, les bolchéviks et SR de gauche décident de dissoudre l'Assemblée par décret, le Congrès des soviets devenant l'organe dirigeant. L'aile droite qui défendait côté cour la Constituante, préparait en fait la guerre civile côté jardin. Les dirigeants des Cadets sont arrêtés.

Il serait faux de dire que le parti bolchevik dans son ensemble aurait compris que derrière l'écran de fumée de la Constituante, il n'y avait qu'une tentative pour la bourgeoisie de reprendre la main et d'écraser le mouvement prolétarien. Au sein de la direction bolchevique il y a deux dirigeants d'exception, sans lesquels la révolution russe aurait très vraisemblablement été vaincue. Ici sur la question de la Constituante, Lénine et Trotsky ont intégré dans leur compréhension du processus historique, les leçons de la grande Révolution bourgeoise de 1789 et celles de la Commune de Paris.

Trotsky aborde à de nombreuses reprises dans son *Histoire de la révolution russe* la question de la constituante. La force de l'*Histoire socialiste* de Jaurès c'est une compréhension profonde du mouvement révolutionnaire qui pousse la bourgeoisie à aller plus loin qu'elle ne veut aller. Toutefois l'arrière fond idéologique qui gouverne la position politique du grand tribun, reste celui du réformisme ouvrier : le prolétariat est la classe qui vient donner sa dimension sociale et compléter la démocratie bourgeoise. Trotsky revient à de nombreux endroits de son livre qui reconstruit l'histoire de Février jusqu'au début de l'année 1918, sur ces dualités de pouvoir au sein de la Constituante, puis de la Législative, enfin du rôle de la sans-culotterie et de la Commune de Paris, qui vient disputer le pouvoir « aux représentants de la nation bourgeoise ». Il écrit :

*« ...Du temps de la grande Révolution française, l'Assemblée constituante, dont l'épine dorsale se composait de l'élite du tiers-état, concentrait en ses mains le pouvoir sans supprimer, pourtant, en totalité, les prérogatives du roi. La période de l'Assemblée constituante est celle d'une dualité de pouvoirs qui s'achève par la fuite du roi jusqu'à Varennes et n'est formellement liquidée qu'avec la proclamation de la République.*

*La première Constitution française (1791), construite sur la fiction de l'absolue indépendance des pouvoirs législatifs et exécutifs vis-à-vis l'un de l'autre, dissimulait en fait, ou essayait de cacher au peuple une réelle dualité de pouvoirs : celui de la bourgeoisie, définitivement retranchée dans l'Assemblée nationale après la prise de la Bastille par le peuple, et celui de la vieille monarchie, encore étayée par la haute noblesse, le clergé, la bureaucratie et la caste militaire, sans parler d'espérances fondées sur une intervention étrangère.*

*Dans les contradictions de ce régime se préparait son inévitable effondrement. Il n'y avait d'issue possible que dans l'anéantissement de la représentation bourgeoise par les forces de la réaction européenne, ou bien dans la guillotine pour le roi et la monarchie. Paris et Coblenze devaient se mesurer.*

*Mais, avant encore qu'on en soit arrivé à la guerre et à la guillotine, entre en scène la commune de Paris, qui s'appuie sur les couches inférieures du tiers-état de la capitale, et qui, de plus en plus crânement, dispute le pouvoir aux représentants officiels de la nation bourgeoise. Une nouvelle dualité de pouvoirs s'institue, dont nous relevons les premières manifestations dès 1790, lorsque la bourgeoisie, grande et moyenne, est encore solidement installée dans l'adminis*

*tration et les municipalités.* »<sup>8</sup>

---

8 - Voir édition numérique de *l'Histoire de la Révolution russe*, marxistes.org.

La constituante et la république démocratique parlementaire représentent deux formes de domination de la classe bourgeoise : Lénine reprend à son compte le bilan qu'en tire Marx après la Commune, « *la forme enfin découverte de l'émancipation du travail* », non seulement traduit le fait que le prolétariat se donne ses propres représentations, mais surtout – et là s'est arrêtée la Commune – il est nécessaire qu'il détruise de fond en comble la machine de l'État bourgeois. Celle-ci ne peut pas servir au prolétariat pour le collectivisme.

Dans les *Thèses d'avril*, Lénine reprend la main au sein de la direction bolchévique :

*« La révolution prolétarienne consiste à anéantir les instruments de force de l'État et à les remplacer par les instruments du prolétariat. Cet État n'est pas une république parlementaire bourgeoise. C'est ce que fit la Commune de Paris dans les mairies, la police et la Garde nationale. »*

Le 12 décembre le Comité Central du parti bolchevik et le rapporteur Ouritsky écrivent :

*« Les divergences de vues dans notre Parti ne sont pas nouvelles. Elles suivent le même courant que, précédemment, dans la question de l'insurrection. Maintenant, certains camarades considèrent l'Assemblée constituante comme le couronnement de la révolution. Ils raisonnent en petits bourgeois, ils demandent que nous ne commettions pas de manque de tact, etc., ils ne veulent pas que les bolcheviks membres de l'Assemblée Constituante en contrôlent la convocation, le rapport des forces, etc. Ils considèrent les choses d'un point de vue purement formel, ils ne comprennent pas que les données de ce contrôle nous permettent de voir ce qui se passe autour de l'Assemblée constituante et, par suite, de déterminer notre attitude envers cette dernière... Nous luttons maintenant pour les intérêts du prolétariat et des paysans pauvres; or quelques camarades considèrent que nous faisons une révolution bourgeoise qui doit se terminer par l'Assemblée constituante. »*

A partir du moment où la Constituante casse les décisions prises par

le Congrès des soviets et remet en cause les acquis (la paix, la terre, la liberté), elle est dissoute par le pouvoir prolétarien, qui ne provoquera pas la convocation d'une nouvelle assemblée. Ce point posera problème dans les discussions sur la question des libertés démocratiques après la révolution. Notamment la critique de Rosa Luxembourg.

## V- Le mouvement ouvrier et les Constituantes de 1946.

Il y a un premier élément : le Conseil national de la Résistance (CNR), né dans la clandestinité, pose les bases d'un projet de reconstruction: il donne une légitimité à De Gaulle pour représenter la France, face à la Grande-Bretagne, aux USA et à l'URSS, quand la machine de guerre nazie s'effondrera. Cette légitimité est conditionnée par l'entrée de forces représentatives. La réunion du 27 mai 1943 ne sera vraiment possible qu'à partir du moment où le PCF et la CGT entrent dans sa composition. Dans la résistance après 1943, il y a deux forces en capacité de mettre des moyens politiques et militaires sur le terrain. Une partie de l'appareil de l'armée comptant essentiellement le corps des sous-officiers d'active et les organisations politiques ou paramilitaires contrôlées par le PCF. Les partis de type parlementaire (SFIO, radical et démocrate-chrétien) ne représentent pas grand-chose du point de vue de la lutte armée.

Ainsi, sous l'autorité du préfet Jean Moulin, se nouent les accords qui permettront la reconstitution de l'État bourgeois. Ce n'est pas le fait du hasard que le représentant de De Gaulle pour la résistance intérieure soit un homme, certes républicain social, lié à la gauche du parti radical, mais qui appartient au corps préfectoral. Plus tard le pacte d'alliance franco-soviétique sera signé par de Gaulle et Staline à Moscou le 10 décembre 1944. On peut supposer qu'en secret Staline donnera des assurances à De Gaulle sur ce que fera le PCF à la Libération. Pierre Juquin dans sa biographie d'Aragon relate le départ de Maurice Thorez et sa rencontre avec Staline, au terme de laquelle ce dernier lui dit : « *pas de sottises, il faut soutenir De Gaulle* ».

Il y a eu presque trois constituantes en 1945-1946. De Gaulle, qui est chef du gouvernement provisoire, est favorable à une ratification par voie référendaire et se montre hostile à une Assemblée constituante souveraine. En revanche le PCF et la SFIO s'appuient sur les lois constitutionnelles de 1875 qui n'autorisent pas une ratification constitutionnelle par plébiscite.

L'autorité de De Gaulle impose le referendum, mais la majorité du corps électoral, intégrant pour la première fois le vote des femmes, se prononce pour une Assemblée constituante souveraine. Pour De Gaulle le bras de fer est engagé avec le « régime des partis ». A peine a-t-il mis le pied sur le territoire national, que ce général issu du nationalisme intégral de Maurras, alors que se déroule le débarquement des forces alliées en Normandie, prononce un premier discours de type bonapartiste. Le deuxième discours du 16 juin 1946, toujours à Bayeux, expose sa conception d'un exécutif fort, au-dessus des partis. Le Mouvement républicain populaire (MRP) le soutient, ajoutant une deuxième chambre, le Sénat, chargée d'entériner ou de revoir ce qui a été voté par la représentation parlementaire. Ce qui est proposé à la deuxième Assemblée constituante par De Gaulle, soutenu par la démocratie chrétienne, c'est déjà la constitution d'un Etat bonapartiste. Cette moulture est rejetée par le referendum du 5 mai 1946. Elle ne passe pas dans le pays : dans les mois qui suivent la Libération le mouvement ouvrier est à l'offensive. Par exemple, les éditoriaux de *Combat*, signés Albert Camus, appellent à une révolution sociale. Les mesures semi-socialistes contenues dans le programme du CNR sont appliquées, parce que les militants poussent les appareils. Ce sont des militants ouvriers qui mettent en place la Sécurité sociale. Soulignons les ambiguïtés de la politique du PCF qui soutient le Gouvernement d'union nationale, donc De Gaulle, jusqu'à la grève de Renault de 1947, tout en réclamant un régime parlementaire. Rappelons que le 27 novembre 1944, Maurice Thorez, contre les aspirations socialistes portées par la lutte contre le fascisme, rentre imposer la ligne de Staline : « Une seule police, la police républicaine ! Une armée, l'armée républicaine ». Au prolétariat : « produire d'abord revendiquer ensuite ! »

Thorez et Duclos reconstruisent une direction sur un critère de docilité : montent dans le parti ceux qui avaient accepté le Pacte germano-soviétique.

La génération des résistants type Guingoin, voire plus tard Daix ou Tillon, sont ou seront écartés. Face à la montée prolétarienne des années qui suivent l'effondrement du fascisme, les directions du mouvement ouvrier optent pour un régime parlementaire et un retour à la constitution de 1875, qui avait été approuvée par le référendum de 1945. C'est le point de non-retour pour De Gaulle qui choisit de partir et qui, dans les mémoires qu'il rédigera dans sa première retraite de Colombey, écrira qu'il n'avait pas le pouvoir d'utiliser des mesures de guerre civile contre ceux qui imposaient au pays le retour du « régime des partis ».

Si l'on veut synthétiser en quelques phrases : l'application des mesures économiques et politiques contenues dans le programme du CNR font que la bourgeoisie paie très cher son soutien au régime corporatiste de Pétain et à la collaboration avec l'Allemagne nazie. Les Constituantes de 1945-1946, le retour au régime parlementaire de 1875, sont des contre-feux face à la montée prolétarienne, à la vague révolutionnaire internationale de l'après-guerre. Et ce sont les appareils du mouvement ouvrier, particulièrement le PCF qui sort grandi de la résistance, qui les imposent au pays. La IV<sup>e</sup> République est d'emblée construite sur des contradictions insolubles, notamment sur la gestion de l'Empire colonial. Elle s'effondrera sur la question algérienne et n'offrira aucune résistance sérieuse à la remontée du bonapartisme. De Gaulle réussira en 1958 ce qu'il n'avait pu imposer au pays en 1946.

## **VI- La question de la constituante et d'une hypothétique VI<sup>e</sup> République aujourd'hui**

La France vit sous un régime que l'on pourrait qualifier de semi-bonapartiste depuis 1958 : les libertés démocratiques ont formellement été préservées et reconnues par les pouvoirs publics. On se souvient de la réponse de De Gaulle lors d'une conférence de presse, à un journaliste de *l'Humanité*, qui l'interrogeait sur ce point :

*« Est-ce que je n'ai jamais attenté aux libertés publiques fondamentales ? Je les ai rétablies. Et y ai-je une seconde attenté jamais ? Pourquoi voulez-vous qu'à 67 ans, je commence une carrière de dictateur ? »*

Toutefois la tendance est à l'abandon des formes parlementaires. Nous avons passé le temps d'une génération, à répéter nos condamnations de ces institutions. Encore faut-il ajouter que la recomposition d'une certaine gauche autour des candidatures successives de François Mitterrand, du moins jusqu'en 1988, se fait sur la ligne de dénonciation des institutions du « *coup d'Etat permanent* ». Parvenu au pouvoir le Président s'inscrira dans leur continuité. Les appareils de gauche continueront de défendre cette légitimité : entrer en opposition c'est mettre en danger une position électorale. La désertion des structures unitaires politiques à la base par les militants et les citoyens fait que les partis de la vieille gauche ne sont plus que des lambeaux d'organisations, ne regroupant que les élus et leurs clients. On a affaire à la queue de comète d'une génération, aujourd'hui vieillissante, incapable de penser en dehors d'une échéance électorale.

C'est l'effet délétère d'une constitution bonapartiste que de faire du parti, l'ombre portée du président. Tout ce qui n'est pas dans la logique de l'institution présidentielle est rejeté sur les marges. Les nouvelles technologies et le puissant pouvoir médiatique sont au service de la destruction de la démocratie. Pourtant il n'est aujourd'hui aucun domaine de l'activité du salariat qui n'entre en contradiction avec ces institutions et ce régime.

Avec la crise économique mondiale du mode de production capitaliste, nous sommes dans une séquence historique, où les bourgeoisies ont besoin de régimes autoritaires pour discipliner les relations sociales. Le régime de Macron, résultant de l'effondrement des majorités politiques issues aussi bien de la formation gaulliste fondatrice, que du nouveau parti socialiste de François Mitterrand, cherche à finir le travail que De Gaulle n'était pas en position d'effectuer jusqu'au bout. La cible c'est la destruction des grandes conquêtes ouvrières et démocratiques résultant de la montée prolétarienne de l'après-guerre.

C'est dans cette situation que s'ouvre aujourd'hui le débat sur l'élection présidentielle de mai 2022. La vieille gauche court au débat ce qui pose

d'emblée que pour elle, Macron est légitime jusqu'en mai 2022. Verrou qui, depuis le mouvement des Gilets jaunes, empêche le salariat de se centraliser politiquement pour abattre Macron.

On peut observer d'ores et déjà la position de Jean Luc Mélenchon, qui, forte du score de 19 % réalisé à la dernière présidentielle, pense être en position de rassembler la gauche éparse du premier tour, contre Macron au second tour. Plus la crise du régime s'accélère et plus la position de J.L. Mélenchon s'enferme dans le légalisme : pas un pas en dehors des institutions. De fait le Mélenchon de 2017 n'est plus celui de 2012 : le 18 mars 2012, il ouvre sa campagne en appelant à une manifestation de rue de 100 000 participants, le jour anniversaire de la Commune de Paris. Il fait référence à la Déclaration des droits de l'homme de 1793 qui proclame le droit à l'insurrection quand un gouvernement met en cause les intérêts vitaux du peuple. Petite correction : l'insurrection est « *citoyenne* »... Dans la continuité d'une trajectoire qui le situe dans la gauche de la social-démocratie, il s'inscrit dans la logique *Front de gauche* de rassemblement de toutes les forces représentant le salariat. Les manifestations se font au chant de l'Internationale et sous le drapeau rouge. Toutefois si la mobilisation militante après les résultats de mai 2012 aux journées du Front de gauche de Grenoble en août est très importante, ce Front se définit d'abord comme un cartel strictement électoraliste.

Déjà, quelques mois après la proclamation du Parti de gauche de 2008, Mélenchon avait abandonné l'idée de construction d'un parti, peu désireux de voir, selon une expression utilisée par lui devant des journalistes, un « *ramassis de gauchistes* » venir lui demander des comptes. Le livre-manifeste *l'Ère du Peuple* exprime une évolution idéologique de rupture avec la social-démocratie qui l'amène sur le terrain du populisme : le salariat n'est plus le moteur de la transformation sociale, autour duquel les couches petites bourgeoises des villes et des campagnes se rassemblent. De Jaurès, avec une pincée de Trotsky, on passe à Ernesto Laclau et Chantal Mouffe. Le vote Mélenchon, d'une fraction du salariat et de la jeunesse, qui réalise 19% se fait sur la continuité de la marque posée par le Front de gauche en 2012. Au sommet Mélenchon fera une campagne de type bonapartiste sur une ligne national-populiste, aux accents de *la Marseillaise* sous le drapeau bleu-blanc rouge.

Son positionnement n'a pas changé : c'est dans ce contexte qu'il pose la question de la constituante et d'une VI<sup>e</sup> République. En gros, votons pour lui et après l'élection du leader maximo nous aurons une constituante et une VI<sup>e</sup> République. De 1848 à 1946 les constituantes émergent dans des situations de montée du prolétariat, voire de double pouvoir. L'expression de contre-feu me semble appropriée : la constituante a pour fonction de limiter les revendications sociales au respect de la propriété bourgeoise. Si cette intégration du prolétariat par les voies parlementaires est impossible, la bourgeoisie a recours aux organes de l'Etat bonapartiste.

L'alternative n'est pas aujourd'hui entre V<sup>e</sup> République et restauration d'une VI<sup>e</sup> République parlementaire, mais entre régime autoritaire maintenu sous la férule actuelle des préfets et des policiers de Macron et république sociale.

On ne voit pas comment des formes parlementaires peuvent aujourd'hui exister, alors que la bourgeoisie remet en cause à l'échelle internationale les formes parlementaires et nous entraîne vers des dictatures. Certes en France cette remise en cause est menée par un Bonaparte pitoyable de 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> zone, mais qui se tient encore debout parce que l'ensemble de la représentation politique le reconnaît comme légitime jusqu'en mai 2022.

Le pouvoir constituant ne peut venir que des travailleurs en lutte contre les licenciements, des soignants revendiquant qu'on arrête de détruire le système de santé, des enseignants défendant la transmission des connaissances... (la liste est longue) la question est celle de traduire les revendications en corps politique.

Mais penser qu'on peut prendre les hommes du système sur leur gauche en participant au jeu électoral de la présidentielle grâce à un représentant qui traduise les aspirations actuelles, fût-il contrôlé par ses mandants, c'est peine perdue. Cela fait des décennies que le système de la V<sup>e</sup> République isole, par les moyens politiques, médiatiques et institutionnels à sa disposition, les courants et les hommes qui veulent une autre organisation démocratique. Les camarades de ma génération issus d'une culture politique qui est celle

de Léon Trotsky, ont joué à plusieurs reprises le jeu du combat politique dans les institutions bonapartistes. Quel bilan en tirons-nous ? On observe ici et là des initiatives militantes qui se positionnent pour la présidentielle, tout en réclamant aussi la constituante et la VI<sup>e</sup> République : elles traduisent l'effritement de la base militante de Mélenchon. Ce dernier va avoir un vrai problème pour engager sa campagne : beaucoup de ceux qui l'ont soutenu précédemment, ne le suivent plus.

## VII- Conclusion

Les militants regroupés dans *Arguments Pour la Lutte Sociale* appartiennent pour la plupart à une génération, qui dès les débuts de la V<sup>e</sup> République, ont combattu ce régime de « *coup d'État permanent* ». La question de la constituante surgit toujours dans un temps de fracture sociale profonde : en haut la classe dominante ne parvient plus à reproduire sa propre domination comme avant, en bas les classes sociales ne supportent plus les conditions matérielles qui leur sont imposées. Alors se pose la question : qui doit gouverner la société ?

Sommes-nous arrivés à cette échéance ? Un mouvement surgit en plein été 2021 contre le passe-sanitaire de Macron, assorti de mesures liberticides. Il s'agit pour ce régime prenant l'eau de partout, et qui ne tient debout que par la reconnaissance de sa légitimité par les vieux appareils du mouvement ouvrier, d'utiliser l'épidémie pour remettre sur le métier les contre-réformes anti-ouvrières. Parti d'une mobilisation contre le passe-sanitaire, le mouvement approfondit sa compréhension politique de la situation : les revendications de restauration des libertés démocratiques, d'égalité contre les mesures discriminatoires frappant les couches les plus pauvres du prolétariat et de la jeunesse, ne font qu'un avec le « *Macron démission !* »

Dans toute une série de pays, et non des moindres sur l'échiquier mondial, la question de la démocratie contre les gouvernements en place se pose et cherche une alternative : en Biélorussie, en Pologne, en Catalogne espagnole, au Chili, en Algérie, aux USA, aujourd'hui en Tunisie. S'il ne faut prendre qu'un seul exemple actuel, celui de l'Inde, des millions de paysans pauvres, dans un pays par ailleurs durement frappé par le virus Delta, occupent les autoroutes, encerclent les sièges du pouvoir et organisent leur représentation, élisent leurs propres délégués. Le processus révolutionnaire, car c'est cela dont il s'agit, installe à côté des institutions officielles, un contre-pouvoir. Qu'on l'appelle pouvoir constituant ou conseil de paysans et d'ouvriers, ou constituante souveraine, peu importe ! L'essentiel est le contenu.

Le mouvement d'insurrection sociale, celui des Gilets jaunes, le mouvement pour la défense des retraites, et aujourd'hui cette troisième vague contre le passe sanitaire, pour les libertés et l'égalité, cherchera forcément à se donner ses propres formes de représentation. La revendication du « *Macron dehors !* » porte en elle celle de se débarrasser des institutions réactionnaires. Plus que jamais l'élection présidentielle, clef de voûte de l'État bonapartiste, n'est pas la solution mais le problème. Dans les faits, très rares sont les pancartes des manifestants qui posent des revendications en lien avec la présidentielle de 2022. Le mouvement dans ses profondeurs ne reconnaît plus aucune légitimité à Macron : tous les coups sont dirigés contre la clef de voûte.

Raison de plus pour avancer, conjointement à l'auto-organisation, la question du boycott actif de l'élection bonapartiste de mai 2022.

*Robert Duguet - le 02/08/21*

Retrouvez nos publications sur notre site web :

<https://aplutsoc.org/>



33520 Bruges (France)  
[www.aquiprint.com](http://www.aquiprint.com)